

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-4-6-3

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES**

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations et syndicats mixtes dans le cadre des programmes d'Education à l'Environnement et de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités. Le montant des subventions proposé pour le soutien à l'Education à l'Environnement s'élève à 747 275 € au titre du fonctionnement et 19 960 € au titre de l'investissement. Une dépense de 14 000 € est destinée aux actions de communication environnementale et de 40 € destinée au paiement d'une cotisation. Ces montants représentent 99,9 % des crédits de fonctionnement de cette politique.

Le montant des subventions proposé pour le Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités s'élève à 1 635 669 € au titre du fonctionnement, principalement pour la Brigade Verte (1434 463 €) et le Parc des Ballons (148 836 €) et 18 850 € au titre de l'investissement, l'ensemble de ces dépenses étant destiné aux syndicats mixtes, Groupement d'Intérêt Public et associations. Une dépense de 3 000 € est destinée au paiement de diverses cotisations. Ces montants représentent environ 90% de crédits de fonctionnement de cette politique.

Dans le cadre du Budget primitif (BP) 2017 relatif à l'Environnement Naturel, une AP de 185 000€ a été votée ainsi que des crédits de paiement de 365 000 € en investissement, de 2 758 915 € en fonctionnement et de 8 870 000 € en recettes de fonctionnement. Les propositions d'attribution qui suivent ont obtenu l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 27 janvier 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures ou égales à 23 000 €. Les conventions triennales 2014-2016 étant échues, de nouvelles conventions annuelles sont annexées au présent rapport.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour répartir ces crédits aux différents bénéficiaires, valider les différentes conventions de partenariat et autoriser le Président à les signer. Les structures concernées, dans la cadre de la politique de soutien à l'éducation à l'environnement sont : Maison de la nature du Vieux Canal, Cine du Moulin, Ligue pour la protection des Oiseaux, Maison de la nature du Sundgau, Petite Camargue Alsacienne, Ariena, Atout Hautes Vosges, Luppachhof, Observatoire de la nature de Colmar, Vivarium du Moulin. Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux Syndicats mixtes un protocole technique d'interventions définit le partenariat et les modalités conjointes de travail avec la Brigade Verte.

Soutien à l'Education à l'Environnement (C231, C232, C631, C632, C731)

Le présent rapport est relatif aux propositions d'actions 2017 dans le cadre de la politique régionale d'éducation à l'environnement.

Les fiches financières figurant en annexe détaillent les actions qu'il vous est proposé de mener dans le cadre du programme régional pluriannuel de soutien à l'éducation à l'environnement (PREE) qui permet d'harmoniser les interventions des collectivités territoriales en faveur des structures d'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel régional. Ce programme permet d'apporter une aide aux centres existants pour leurs différentes actions et la réalisation des journées-enfants qui sont programmées.

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) fédère de nombreuses structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine régional. Elle a assuré, comme chaque année, le regroupement des actions proposées par ces structures afin que ces collectivités puissent décider, de manière coordonnée, du programme alsacien de sensibilisation à l'environnement 2017.

A l'exception des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et assimilés et de leur tête de réseau l'ARIENA, toutes les dotations associatives ont été diminuées de 30 % l'an dernier. Pour 2017, il est globalement proposé la reconduction des aides afin de mener à bien les programmes prévus, sans aggraver les difficultés d'équilibre des membres du réseau, lesquels fonctionnent à flux tendu depuis plusieurs années (fonds de roulement moyen inférieur à 2 mois de trésorerie), à l'exception d'Alsace-nature dont la commission thématique n'a pas retenu la demande.

Le volume d'activités d'animation, calculé en « journées-participants », se maintient à un niveau élevé, soit plus de 70 000 journées réalisées dans le Haut-Rhin pour plus de 95 000 personnes accueillies.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements, la faible demande en matière d'investissement et d'équipement résulte d'une part des tensions budgétaires évoquées plus haut, d'autre part d'une forte incitation de notre collectivité à ne pas s'engager dans des projets trop onéreux sans cofinancements locaux. Ainsi les projets d'équipements sont-ils très majoritairement orientés sur les équipements pédagogiques, le renouvellement des parcs informatiques et les équipements d'accueil.

En matière de « communication environnementale » les publications internes à paraître sont les retirages des documents épuisés (plaquettes et posters, guide d'identification des amphibiens » d'Alsace, « Lexique trilingue de la Nature »), une nouvelle plaquette consacrée aux insectes pollinisateurs et des panneaux signalétiques sur nos propriétés « nature ».

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2017.

Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités (C232, C732, C632 et C755 pour la lutte contre les moustiques)

SOUTIEN AUX SYNDICATS MIXTES ET AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

La Brigade Verte : la participation statutaire est inchangée depuis 2011 et s'établit, pour l'année 2017 à 1 434 463 €. Du fait de cette stabilité et de l'évolution financière de la structure, la part départementale est désormais inférieure à la moitié du budget annuel en recettes. Il est rappelé qu'une dotation complémentaire spécifique à la lutte contre les moustiques est prévue par ailleurs, soit 65 000 € en 2017, répartis comme suit : 45 000 € pour la lutte contre les nuisances dues aux moustiques et 20 000 € (1^{ère} estimation à ajuster en cours d'année) pour la lutte contre le moustique-tigre vecteur du Chikungunya, de la Dengue et du Zyka. Ces derniers crédits ont été votés dans le cadre du BP 2017.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) : la participation statutaire s'établit depuis 2015 et pour 2017 à 148 836 €. Ce montant correspond à la demande écrite du PNRBV pour l'exercice 2017.

Le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) : la participation statutaire est restée inchangée, à 8 000 €, depuis la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) jusqu'en 2015. En 2016 une baisse de 30 % a été appliquée, à l'instar des aides associatives. Il est proposé la reconduction de notre participation à hauteur de 5 950 €. Il est, par ailleurs, proposé une dotation forfaitaire d'équipement de 8 850 €, égale à celle des années précédentes. Il est à noter que la nouvelle convention constitutive a été adoptée l'an dernier.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les demandes reçues à ce jour concernent la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), Sauvegarde Faune Sauvage, la Petite Camargue Alsacienne et l'Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace (BUFO).

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

Le volet pédagogique des activités de cette association émerge sur le programme « éducation à l'environnement » évoqué plus haut (6 650 €). Les autres activités, définies par notre convention, sont notamment : Inventaires et expertises sur les propriétés départementales, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et dans le cadre de l'inventaire des zones humides / Transport des oiseaux blessés / Actions en faveur des espèces menacées,... Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé la reconduction d'une aide au fonctionnement arrondie à 20 000 € (après la baisse de 30 % appliquée entre 2015 et 2016).

Sauvegarde Faune Sauvage :

Parmi les actions menées par cette association, celles traditionnellement soutenues par notre collectivité sont : Programme d'élevage du Grand Hamster (NB : les hamsters issus de cet élevage sont intégralement relâchés dans le milieu naturel du Ried brun, sous la supervision des services de l'Etat) / Maintien de la petite faune des champs en lien avec le monde agricole/ Sauvetages de la faune sauvage (canal de la Hardt). Pour l'ensemble de ces actions, il était demandé la reconduction d'une aide au fonctionnement de 8 000 €, la commission thématique a proposé 6 000 €.

Petite Camargue Alsacienne :

Le volet pédagogique des activités de cette association émerge sur le programme « éducation à l'environnement » évoqué plus haut (78 200 €). Les autres activités, définies par notre convention, sont notamment : Muséographies, programme Cistude, programme d'élevage du Saumon atlantique, stations de recherche,... Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé une aide au fonctionnement de 14 420 € et une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entretien du patrimoine bâti et naturel.

BUFO :

Parmi les actions menées par l'association BUFO, celles qui font l'objet d'un financement de notre collectivité sont : la formation des sauveteurs pour les campagnes hivernales le long des routes départementales, le suivi épidémiologique des amphibiens et les inventaires naturalistes spécialisés sur les propriétés départementales. Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé une aide au fonctionnement de 6 000 €.

COTISATIONS DIVERSES

Il vous est également proposé d'autoriser le versement des cotisations aux organismes où le Département est membre, notamment à ANCLI (Association Nationale des Comités Locaux d'Information), PEFC (Certification Forestière), ASA (Associations Syndicales Autorisées) et PRO-SILVA (association professionnelle de la filière bois). Les chiffres précis des cotisations ne sont pas encore tous connus, le total maximal estimé des cotisations s'élève à 3 000 €.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2017.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'accorder des subventions relatives à l'Education à l'Environnement et autoriser leur versement aux bénéficiaires concernés, selon les fiches récapitulatives jointes en annexe ; les modalités de versement sont précisées par subvention sur les annexes ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle à ARIENA ;
- d'approuver la répartition des crédits relatifs à l'Education à l'Environnement (C231, C232, C631, C632, C731, C732), comme suit :
 - en fonctionnement, pour les subventions, une dépense de 747 275 € à prélever sur le programme C731 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574 et au chapitre 65 fonction 738 nature 65734, pour des actions de communications environnementale un montant de 14 000 € à prélever sur le programme C631 au chapitre 011 nature 6238 fonction 738 et pour la cotisation ARIENA 40 € sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281.
 - en investissement une dépense de 19 960 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.
- d'accorder des subventions relatives au Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités et autoriser leur versement aux bénéficiaires concernés, selon les fiches récapitulatives jointes en annexe ; les modalités de versement sont précisées par subvention sur les annexes ;
- d'autoriser le versement des cotisations annuelles aux organismes où le Département est membre, notamment à ANCLI (Association Nationale des Comités Locaux d'Information), PEFC (Certification Forestière), ASA (Associations Syndicales Autorisées) et PRO-SILVA (association professionnelle de la filière bois),

- d'approuver la répartition des crédits relatifs au Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités (C232, C632, C732) comme suit :
 - une dépense de 1 635 669 € en fonctionnement aux Syndicats mixtes, GIP au titre des participations statutaires, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 nature 6574 fonction 738 et au chapitre 65 fonction 738 nature 6561,
 - une dépense de 3 000 € en fonctionnement, au titre des versements de cotisations, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281,
 - une dépense de 18 850 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C232 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.
- d'approuver les conventions jointes au présent rapport relatives aux partenariats avec les structures concernées par la politique de soutien à l'éducation à l'environnement : Maison de la nature du Vieux Canal, Cine du Moulin, Ligue pour la protection des Oiseaux, Maison de la nature du Sundgau, Petite Camargue Alsacienne, Ariena, Atout Hautes Vosges, Luppachhof, Observatoire de la nature de Colmar, Vivarium du Moulin, et d'autoriser le président à les signer.
- de préciser, s'agissant de la subvention à l'Ecomusée d'Alsace, que la convention correspondante est soumise à l'approbation de la commission permanente par délibération distincte du même jour.
- d'approuver le protocole technique d'interventions définissant le partenariat et les modalités conjointes de travail avec la Brigade Verte et d'autoriser le Président à le signer

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN